

COMMUNE DE VINEZAC

07110

ARRETE MUNICIPAL n° 96-2022

Portant réglementation de la circulation sur la voie communale VC n° 38, dénommée Impasse de l'Espine - Commune de Vinezac (Ardèche).

Le Maire,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande en date du mardi 15 novembre 2022, formulée par l'entreprise SPIE CITYNETWORKS - ZI de RIPOTIER - Avenue Pierre et Marie Curie - BP 156 - 07200 Aubenas, représentée par M^{me} Tiphany SEVENIER.

ARRETE

Article 1 :

Afin de permettre à l'entreprise SPIE CITYNETWORKS de réaliser les travaux de branchement individuel au réseau Basse Tension dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment de M^{me} Nathalie FARINEAU et M. Christophe MARTIN, sis 165, Impasse de l'Espine à Vinezac.

LA CIRCULATION SERA PERTURBEE

IMPASSE DE L'ESPINE

DU LUNDI 28 NOVEMBRE AU VENDREDI 09 DÉCEMBRE 2022
DE 7H30 À 17H00

Article 2 :

L'entreprise SPIE CITYNETWORKS se chargera de mettre en place la signalisation réglementaire.

Article 3 :

L'entreprise SPIE CITYNETWORKS est tenue de la remise en état de la chaussée et dépendances.

Article 4 :

Sont chargés de l'application du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Maire de Vinezac
- M. le Commandant de brigade de gendarmerie de Largentière
- L'entreprise SPIE CITYNETWORKS



L'Adjoint délégué

Fait à Vinezac, le vendredi 25 novembre 2022.

L'adjoint délégué à la voirie,
Thierry DEBARD.